

Troisième consultation des États membres de l'UNESCO sur l'application de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique

Section B. Enquête au niveau local

La Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique (Recommandation de 2011) a été adoptée par la 36e session de la Conférence générale de l'UNESCO le 10 novembre 2011 (36 C/ résolution 41) et recommande aux États membres d'intégrer les politiques et les pratiques de conservation de l'environnement bâti dans les objectifs plus généraux du développement urbain, en ce qui concerne les valeurs et les traditions héritées de différents contextes culturels. Cet instrument normatif innovant appelle à mettre en avant la contribution de la conservation du patrimoine urbain au développement de villes et d'établissements humains culturellement dynamiques, économiquement prospères, socialement inclusifs et écologiquement durables.

La [Troisième consultation des États membres de l'UNESCO sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique](#) aura lieu en 2022. La consultation fournira au Secrétariat des données récentes sur les statistiques et les activités, les politiques et les bonnes pratiques aux niveaux national, régional et des villes.

- La section B de l'enquête vise à comprendre la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 au niveau (local) d'une ville ou d'un établissement humain.
- Elle doit être remplie par des fonctionnaires responsables du patrimoine ou de l'urbanisme, de la gestion du patrimoine culturel, des gestionnaires de biens du patrimoine mondial, etc. Un seul questionnaire doit être soumis par ville ou agglomération.
- Le questionnaire doit être soumis avant **le 31 octobre 2022**.
- Avant de remplir le questionnaire ci-dessous, veuillez lire le document "Instructions" disponible à l'adresse web <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>.
- Le "Glossaire" peut également être consulté pour une meilleure compréhension du questionnaire. Ce document est disponible sur <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>.
- Toutes les informations concernant le processus sont également disponibles ici : <https://whc.unesco.org/en/news/2431/>.

COORDONNÉES DU RÉPONDANT

Pays : _____

Nom du territoire urbain historique : _____

Nom de la ville / du village : _____

Superficie de la ville / du village (en mètres carrés) : _____

Superficie du territoire urbain historique (en mètres carrés) : _____

Population : _____

Nom du répondant : _____

Courriel : _____

Fonction professionnelle : _____

Service : _____

Institution : _____

Vous êtes responsable de :

- Conservation et gestion du patrimoine
- Urbanisme
- Autre (veuillez préciser)

B1. GOUVERNANCE ET AMÉNAGEMENT

La Recommandation de 2011 souligne la nécessité de veiller à ce que des mesures et des cadres législatifs et institutionnels appropriés soient en place pour gérer efficacement tous les différents aspects du patrimoine urbain, au-delà des seules lois de protection des monuments. La conservation, l'aménagement et la prise de décisions doivent se concentrer sur la protection du patrimoine et sur la sauvegarde et le renforcement de la vitalité du territoire urbain historique afin d'avoir un impact positif sur la vie et les moyens de subsistance des populations locales. Le rôle essentiel du patrimoine urbain et de sa gestion devrait être systématiquement intégré dans l'urbanisme sur le long terme et dans la planification de la résilience (comme la réduction des risques de catastrophe, les plans d'action climatique et autres règlements).

Les questions suivantes portent sur les mécanismes de gouvernance mis en place pour protéger le patrimoine urbain et assurer la prospérité des territoires urbains historiques.

1.1 Le ou les territoires urbains historiques de votre ville ou établissement sont-ils classés, enregistrés, répertoriés ou protégés ?

- Oui
- Non

Veillez fournir des détails / liens :

1.2 Veillez fournir des informations sur les territoires urbains historiques enregistrés, répertoriés ou protégés :

	Nom du territoire urbain historique	Type d'inscription ou protection (informations sur le niveau de gouvernement qui a inscrit ou protégé le territoire urbain historique (par exemple national, régional (État), local)	Est-il inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ? (Répondre Oui ou Non)	Est-il inscrit sur la Liste indicative nationale ? (Répondre Oui ou Non)	Nom et coordonnées du responsable ou point focal
1					
2					
3					
4					

5					
6					
7					
8					
9					
10					

1.3 Parmi les mesures suivantes, lesquelles ont été mises en place pour assurer une protection adéquate des territoires urbains historiques ?

- Règlements exigeant la réalisation d'évaluations d'impact (par exemple, historique, environnemental, social, autre) avant toute intervention ou projet d'aménagement urbain dans et autour des zones de protection du patrimoine
- Règlements exigeant l'approbation des autorités du patrimoine avant toute intervention ou projet d'aménagement urbain dans et autour des zones de protection du patrimoine
- Dispositions légales dans le cadre des règlements ou codes de construction pour les règlements de construction spéciaux à établir pour les territoires urbains historiques
- Dispositions légales dans le cadre des règlements ou codes concernant les plans d'occupation des sols et de zonage pour permettre la création des règlements spéciaux pour les territoires urbains historiques
- Mécanisme de coordination intersectorielle au niveau local pour l'aménagement urbain qui comprend des autorités du patrimoine ou dispositions pour la protection du patrimoine
- Dispositions légales pour coordonner la gestion du patrimoine des territoires urbains historiques avec cadre paysager
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

1.4 Comment la protection du patrimoine urbain est-elle incluse dans les processus réguliers de planification spatiale ainsi que dans l'élaboration de plans directeurs, de plans d'aménagement et de développement urbains ou régionaux ?

Veillez fournir une explication et inclure tous les liens ou références pertinents. Limite fixée à 1000 caractères.

1.5 Parmi les politiques suivantes, lesquelles ont été mises en place pour soutenir la conservation du patrimoine urbain dans votre ville ou établissement ?

- Politiques de protection du tissu urbain autour des monuments
- Politiques de protection des systèmes hydrauliques (tels que les lacs, canaux, étangs et puits historiques)
- Politiques de protection des espaces publics historiques
- Politiques visant à assurer la protection du patrimoine dans le cadre de la planification stratégique
- Politiques relatives à la reprise et à la résilience dans le contexte de la pandémie de la COVID-19
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

1.6 Parmi les affirmations suivantes concernant les plans de gestion du patrimoine, veuillez indiquer celles qui s'appliquent aux territoires urbains historiques de votre ville ou de votre établissement

- Un plan de gestion du patrimoine pour le territoire urbain historique a été préparé et mis à jour au cours des cinq dernières années.
- Le plan de gestion du patrimoine pour le territoire urbain historique a été adopté légalement (par le conseil municipal, par exemple).
- Le plan de gestion du patrimoine du territoire urbain historique est intégré aux plans d'aménagement et de développement urbain ou au plan directeur de la ville ou de l'établissement.
- Le plan de gestion du patrimoine du territoire urbain historique est intégré au plan de développement des transports de la ville/de l'établissement.
- Le plan de gestion du patrimoine du territoire urbain historique est intégré au plan de développement des infrastructures touristiques de la ville ou de l'établissement.
- Aucun plan de gestion du patrimoine n'a été préparé pour le territoire urbain historique.

Veillez fournir des détails / liens :

1.7 Veuillez énumérer tous les instruments, stratégies, politiques ou projets spécifiques de gestion du patrimoine urbain allant au-delà des lois de protection des monuments et sites archéologiques :

** S'il n'y a aucun instrument, stratégie, politique ou projet de ce type veuillez laisser cette question vide.*

	Nom de l' instrument	Type d'instrument, stratégie ou action (par ex. zonage de protection, plan d'urbanisme, limitation des utilisations, stratégies économiques ou incitations appuyant certaines activités)	Brève description (y compris les aspects couverts par l'instrument)	Entité de mise en œuvre (département régional ou municipal, par exemple)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				

9				
10				

1.8 Avez-vous rencontré des obstacles majeurs à la protection du patrimoine urbain dans votre ville / établissement à la suite de la pandémie de la COVID-19 ? Quelles ont été les stratégies et les réponses ?

Veillez fournir une explication et inclure tous les liens ou références pertinents. Limite fixée à 15000 caractères.

1.9 Rencontrez-vous des obstacles majeurs à la protection du patrimoine urbain dans votre ville / établissement (tels que des facteurs environnementaux, un conflit récent ou en cours, une instabilité politique ou économique, etc.)

Veillez fournir une explication et inclure tous les liens ou références pertinents. Limite fixée à 1000 caractères.

B2. PATRIMOINE URBAIN ET STRATIFICATION

La Recommandation de 2011 préconise une approche centrée sur le paysage permettant d'identifier, conserver et gérer les territoires urbains historiques dans leur contexte plus large, et met l'accent sur une approche encourageant l'étude des territoires urbains historiques comme étant composés de couches et souligne les relations entre patrimoine bâti, environnement naturel, y compris son contexte plus large, et les communautés locales, dont les monuments et le tissu urbain ordinaire qui les entourent, les plans d'eau, zones vertes, terres agricoles et collines autour du territoire urbain historique, ainsi que le patrimoine culturel immatériel et les connaissances et pratiques traditionnelles des communautés locales.

Ces attributs du patrimoine urbain sont d'une importance capitale pour la gestion et le développement globaux des territoires urbains historiques. L'approche du paysage urbain historique préconise ainsi l'intégration de la conservation du patrimoine dans les plans et processus de développement urbain afin de gérer le changement dans les territoires urbains historiques, en déplaçant l'accent d'une approche de conservation axée sur les monuments vers le développement durable du tissu urbain dans son ensemble. Cette approche reconnaît que l'identification et la cartographie des couches des attributs du patrimoine urbain à différentes échelles, la conservation et la revitalisation des bâtiments historiques et la promotion de la vitalité des matériaux et des pratiques de construction traditionnels peuvent améliorer l'espace urbain et la qualité de vie des habitants.

Les questions suivantes portent sur la façon dont les couches du patrimoine urbain sont identifiées, reconnues et protégées dans les territoires urbains historiques.

2.1 Parmi les propositions suivantes, lesquelles sont appliquées dans votre ville ou établissement :

- Un inventaire des traditions, techniques et matériaux de construction vernaculaires
- Un inventaire des praticiens et des professions du bâtiment traditionnels
- Des politiques et programmes visant à promouvoir l'utilisation de matériaux de construction locaux
- Aucune

Veillez joindre tous les inventaires des traditions de construction vernaculaires, le cas échéant, ou fournir des liens et des références ci-dessous :

2.2 Parmi les attributs du patrimoine urbain de votre ville ou établissement suivants, veuillez indiquer ceux qui sont inventoriés :

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Monuments
- Sites archéologiques
- Bâtiments historiques
- Zones et quartiers historiques
- Caractéristiques architecturales, dont façades et toits
- Lignes d'horizon (*skylines*)
- Hauteurs
- Volumes
- Éléments du patrimoine culturel immatériel

- Paysages naturels dans le contexte général
- Systèmes naturels, à plus grande échelle, ayant une influence sur la ville (systèmes hydrauliques, par exemple)
- Espaces publics
- Formes, matériaux et techniques de construction traditionnels
- Activités économiques locales
- Marchés en plein air traditionnels
- Utilisations traditionnelles des structures et des espaces historiques
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)
- Il n'y a aucun inventaire du patrimoine

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

2.3 De quels instruments d'aménagement liant votre territoire urbain historique au territoire et / ou au paysage de manière plus générale disposez-vous ?

Veuillez fournir des détails / liens. Limite fixée à 1000 caractères.

2.4 Les permis de construire des nouvelles constructions, de démolition ou de modification des structures existantes dans le territoire urbain historique doivent-ils être examinés par les autorités du patrimoine locales ?

- Oui
- Non

Veuillez indiquer le service ou l'institution qui les examine et à quel niveau, et fournir des détails / liens :

2.5 Quels règlements, politiques et directives ont été mis en place dans votre ville ou établissement pour que l'intégration d'interventions contemporaines et de nouveaux aménagements dans les territoires urbains historiques puisse être compatible avec le patrimoine urbain ?

Veillez fournir des détails / liens. *Limite fixée à 1000 caractères*

2.6 Veuillez indiquer quels aspects sont inclus dans les règlements de construction applicables au territoire urbain historique et assurent la compatibilité des nouvelles constructions et des modifications avec les attributs du patrimoine urbain :

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Utilisation des bâtiments et zonage
- Hauteurs des structures / nombre d'étages
- Formes des toits
- Volumes des structures
- Caractéristiques architecturales
- Matériaux de construction
- Couleurs
- Cours, jardins et espaces ouverts
- Façades comprenant des fenêtres, des balustrades et des lignes de toiture
- Façades sur rue en rez-de-chaussée
- Pavés
- Utilisations
- Formes structurelles
- Les règlements de construction pour le territoire urbain historique sont les mêmes que pour les autres parties de la ville ou de l'établissement
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

2.7 Parmi les initiatives/projets suivants, veuillez indiquer ceux qui ont été réalisés dans le territoire urbain historique de votre ville ou établissement :

- Initiatives de régénération urbaine (passées, en cours ou proposées)
- Réutilisation adaptative des structures historiques
- Rénovation de logements historiques pour une utilisation contemporaine
- Reconstruction de bâtiments ou quartiers historiques
- Stratégies liées au redressement suivant la pandémie de la COVID-19, y compris les initiatives visant à "reconstruire en mieux"
- Autre

Veuillez énumérer les principaux projets des 10 dernières années et fournir des détails / liens les concernant. Limite fixée à 1000 caractères

2.8 Parmi les affirmations suivantes, veuillez indiquer celles qui s'appliquent à la gestion des éléments du patrimoine vivant (tels que la musique, la danse, les processions, les festivals) dans les territoires urbains historiques de votre ville / établissement :

- Un inventaire du patrimoine culturel immatériel a été réalisé avec les communautés locales.
- Des mesures sont prises pour intégrer les éléments du patrimoine vivant à la conservation et à la gestion du territoire urbain historique.

Veuillez fournir des détails / liens :

B3. INCLUSION ET PARTICIPATION

La Recommandation de 2011 préconise une approche inclusive et centrée sur l'humain, pour une gestion des lieux historiques permettant l'accès de tous. En s'engageant auprès de diverses communautés locales et en tirant des enseignements de leurs histoires, traditions, valeurs, besoins et aspirations, l'approche de la Recommandation de 2011 encourage un dialogue interculturel contribuant à la paix et à la sécurité. Une gestion urbaine durable implique de promouvoir des territoires urbains historiques significatifs et socialement inclusifs où les habitants sont les gardiens de leur propre patrimoine et sont habilités à refléter leurs histoires, traditions, valeurs, besoins et aspirations divers. Lorsque les communautés locales, les femmes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables sont impliqués dans les processus du patrimoine urbain, les territoires urbains historiques peuvent devenir des espaces exprimant de multiples identités des communautés locales où la démocratie, la liberté et le dialogue sont renforcés. Les processus décisionnels participatifs impliquant l'ensemble des parties prenantes sont essentiels à la gestion durable des lieux historiques.

Les questions suivantes portent sur la manière dont l'ouverture et l'accessibilité aux territoires urbains historiques sont assurées et sur la façon dont l'engagement civique est encouragé.

3.1 Disposez-vous de politiques ou de règlements prévoyant de consulter toutes les parties prenantes avant les principaux plans de développement et interventions

Veillez fournir des détails / liens. Limite fixée à 1000 caractères

3.2 Quels groupes participent à la préparation des plans et des décisions portant sur les programmes de conservation et d'aménagement, y compris les plans de gestion du patrimoine et les nouveaux projets d'aménagement et développement ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Les professionnels du secteur de la culture
- Les communautés locales
- Les entreprises locales
- Les banques et sociétés (telles que les entreprises de transport)
- Les groupes vulnérables
- Les femmes
- Les peuples autochtones
- Les jeunes
- La société civile
- Autres

Veillez fournir des détails / liens :

3.3 Comment les parties prenantes participent-elles aux programmes de conservation et d'aménagement et aux décisions prises dans votre ville ou établissement ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Participation de membres élus
- Participation sur invitation uniquement des représentants officiels de l'ensemble des parties prenantes
- Participation des représentants des ONG accréditées
- Participation ouverte au public

Veillez fournir des détails / liens :

3.4 Parmi les politiques et programmes suivants, veuillez indiquer ceux qui ont été mis en place pour assurer l'inclusion sociale et les lieux centrés sur l'humain ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Politiques, lois ou règlements visant à assurer l'accès à tous les sites du patrimoine urbain (y compris aux communautés locales, aux groupes marginalisés, aux femmes, aux populations autochtones et aux jeunes)
- Politiques, lois, règlements ou programmes visant à assurer l'inclusion dans la gestion, l'interprétation ou les activités liées au tourisme dans les territoires urbains historiques
- Initiatives visant à promouvoir la diversité culturelle et/ou la créativité dans les territoires urbains historiques
- Initiatives visant à améliorer l'intégration des migrants dans les territoires urbains historiques
- Initiatives visant à encourager la réconciliation et la cohésion des différents groupes sociaux dans les territoires urbains historiques

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

3.5 Comment les jeunes générations sont-elles encouragées à s'engager dans le patrimoine de votre ville ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- En développant des espaces verts récréatifs dans les territoires urbains historiques
- En favorisant l'engagement créatif dans l'espace urbain
- En développant des programmes et du contenu destinés aux jeunes générations
- Par le biais d'activités éducatives sur le patrimoine urbain
- Par l'intégration d'exemples dans le matériel éducatif (tels que les programmes scolaires)
- Aucune
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

3.6 Comment encouragez-vous divers groupes de personnes, tels que les femmes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables, à accéder aux espaces publics historiques et à les utiliser ?

Veillez expliquer et fournir des détails/liens. Limite fixée à 1000 caractères

3.7. Veuillez fournir une liste des principaux espaces publics historiques de votre ville ou établissement.

Veuillez fournir une liste, joindre des photos et inclure des liens dans la mesure du possible. Limite fixée à 2000 caractères.

B4 AVANTAGES ÉCONOMIQUES INCLUSIFS

La Recommandation de 2011 reconnaît la nécessité de la viabilité financière des efforts de conservation dans les territoires urbains historiques, y compris pour les nombreux bâtiments historiques privés. Elle encourage l'application de modèles et d'instruments financiers novateurs afin de permettre la conservation même des maisons ordinaires dans les territoires urbains historiques, reconnaissant ainsi la nécessité de protéger le patrimoine ayant une valeur et une signification locales. La Recommandation de 2011 souligne également le potentiel du patrimoine à promouvoir des formes durables de territoires urbains historiques inclusifs et équitables et à promouvoir des moyens de subsistance durables, y compris les femmes, les peuples autochtones et les groupes vulnérables.

Ces activités devraient être compatibles avec la conservation des attributs du patrimoine urbain des territoires urbains historiques. Un large éventail de professions traditionnelles et de pratiques artisanales, du textile au travail de la pierre, en passant par la maçonnerie, les récits, les formes traditionnelles de musique, la danse, les spécialités culinaires et l'agriculture urbaine, font partie des nombreux types d'activités économiques qui sont au cœur des territoires urbains historiques. Leur potentiel peut être exploité en soutenant les petites et micro-entreprises culturelles, y compris celles qui sont liées au tourisme durable. La mobilisation de modalités et d'instruments financiers novateurs pour la conservation durable du patrimoine urbain pourrait également inclure le développement de partenariats novateurs entre les secteurs public et privé, les régions et les parties prenantes.

Les questions suivantes portent sur l'application de modèles financiers novateurs et sur la façon dont les avantages économiques contribuent aux moyens de subsistance durables des communautés locales dans les territoires urbains historiques.

4.1 Parmi les politiques ou programmes suivants, lesquels sont en place dans votre ville ou votre établissement pour assurer des avantages économiques inclusifs et équitables ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Politiques de tourisme durable qui profitent aux collectivités locales (par la création d'emplois, les revenus des entreprises, les revenus des autorités locales, etc.)
- Politiques de soutien aux petites entreprises
- Politiques de soutien au développement économique local
- Politiques visant à fournir des logements et lieux de travail abordables
- Formation à l'entrepreneuriat pour les artisans traditionnels
- Disponibilité de micro-crédits et de prêts
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez fournir des détails / liens :

4.2 Avez-vous mis en place des outils, politiques ou instruments financiers dans les objectifs suivants ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Promouvoir la revitalisation ou la régénération urbaine
- Soutenir la conservation du patrimoine de propriété privée

- Assurer une réutilisation adaptative compatible des structures historiques
- Atténuer les impacts négatifs de la gentrification et soutenir les communautés locales
- Promouvoir le rétablissement et la résilience suivant la pandémie de la COVID-19

Veillez fournir des détails / liens :

4.3 Comment votre ville ou établissement soutient-il les principales activités de conservation, revitalisation ou régénération ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Exclusivement par le biais d'un fonds public unique
- Par le biais de partenariats entre institutions publiques
- Par le biais de partenariats entre institutions publiques et privées
- Exclusivement par le biais d'institutions privées
- Par le biais des petits investissements communautaires
- Grâce aux micro-crédits accordés aux communautés locales
- Par le biais de prêts d'agences de développement international
- Grâce à des bourses internationales
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez expliquer et fournir des détails / liens :

4.4 Votre ville ou établissement a-t-il mis en place des politiques ou des programmes visant à promouvoir et à soutenir les artisans traditionnels et à sauvegarder leurs compétences, y compris dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens :

4.5 Votre ville / établissement a-t-il mis en place des politiques ou des programmes visant à promouvoir les petites, moyennes et micro-entreprises culturelles dans les territoires urbains historiques ? (petits prêts ou microcrédits, par exemple)

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens :

B5. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RÉSILIENCE CLIMATIQUE

La Recommandation de 2011 traite de la nécessité de mieux intégrer et encadrer les stratégies de conservation du patrimoine urbain dans le plus large objectif du développement durable global. L'intégration de l'approche de la Recommandation de 2011 signifie l'intégration de stratégies et de pratiques en faveur du développement urbain durable, y compris la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau programme pour les villes au niveau local. Les politiques et mesures visant à renforcer la résilience et la durabilité du patrimoine ainsi que des communautés locales dans les territoires urbains historiques sont encouragées.

Les territoires urbains historiques sont souvent écologiquement plus durables que les villes nouvellement construites et, grâce à des politiques et des mesures visant à améliorer ces attributs, peuvent contribuer de manière plus significative à la durabilité, y compris via la réduction des risques de catastrophe, l'atténuation du changement climatique et des stratégies d'adaptation. La réutilisation de bâtiments historiques, la promotion d'infrastructures écologiques vertes, le renforcement des liens historiques avec les plans d'eau et les espaces verts, l'introduction de sources d'énergie renouvelables, l'utilisation de matériaux et de techniques de construction locaux, le soutien des transports non motorisés et la reconnaissance et l'inclusion des connaissances traditionnelles comme élément central du renforcement de la résilience aux risques naturels et au changement climatique pourraient être des stratégies précieuses fondées sur le patrimoine.

Les questions suivantes portent sur la manière dont la durabilité écologique et l'action climatique sont intégrées dans la gestion des territoires urbains historiques

5.1 Votre ville ou établissement est-elle affectée par les effets du changement climatique qui affectent le patrimoine urbain ?

- Yes
- No

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens. Limite fixée à 3500 caractères.

5.2 Avez-vous mis en place une stratégie d'adaptation aux changements climatiques pour la ville ou l'établissement (ou la région) qui inclut le territoire urbain historique ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens. Limite fixée à 1000 caractères.

5.3 Votre ville ou établissement dispose-t-il de stratégies d'atténuation ou d'adaptation en réponse au changement climatique afin de diminuer leur impact sur le patrimoine urbain ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens. Limite fixée à 13000 caractères

5.4 Avez-vous mis en place une stratégie de réduction des risques de catastrophe dans le cadre du plan de gestion du territoire urbain historique, ou la ville ou l'établissement en a-t-il une qui inclut le territoire urbain historique ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens. Limite fixée à 1000 caractères

5.5 Quelles mesures ont été mises en place en ce qui concerne le tourisme durable dans votre ville ?

Veuillez sélectionner les réponses applicables au cas de votre ville.

- Règlements exigeant un plan ou une stratégie de gestion du tourisme durable traitant des impacts économiques, socioculturels et environnementaux locaux
- Règlements exigeant des plans ou des mécanismes de gestion de la capacité d'accueil pour gérer les pressions exercées par le commerce, les services et les activités culturelles
- Activités ou services novateurs pour le tourisme durable dans les territoires urbains historiques (veuillez préciser dans la zone de commentaire)
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

5.6 Les évaluations énumérées ci-dessous ont-elles été réalisées dans votre ville ?

Veuillez sélectionner les réponses applicables au cas de votre ville.

- Évaluations d'impact (telles que les évaluations d'impact sur le patrimoine, évaluations d'impact environnemental et d'impact social)
- Évaluation ou examen de l'impact du changement climatique dans la ville (y compris le/les territoires urbains historiques)
- Évaluation ou examen d'un plan de réduction des risques de catastrophe dans la ville (y compris le/les territoires urbains historiques)
- Aucune

Le cas échéant, veuillez indiquer quand ils ont été réalisés pour la dernière fois :

5.7 Parmi les politiques, règlements ou programmes suivants, lesquels sont en place dans votre ville ou territoire urbain historique ?

- Règlements, programmes ou initiatives visant à protéger les aires vertes et la végétation
- Règlements, programmes ou initiatives visant à protéger la disponibilité d'espaces publics ouverts pour les activités culturelles
- Règlements, programmes ou initiatives visant à protéger les plans d'eau et réseaux d'eau urbains, y compris les lacs, cours d'eau, puits, terres humides et fronts d'eau
- Politiques visant à promouvoir des transports durables (planification de transports à énergies renouvelables et à faibles émissions de carbone, par exemple) dans le territoire urbain historique
- Politiques de tourisme durable dans le territoire urbain historique
- Stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique
- Politiques et plans concernant la réduction des risques de catastrophes, y compris les risques humains

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

5.8 Parmi les initiatives suivantes, lesquelles ont été déployées dans votre ville ou établissement pour rendre le territoire urbain historique plus durable ?

Veuillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Initiatives en faveur des énergies renouvelables
- Initiatives de gestion des déchets et de l'eau
- Initiatives visant à revitaliser et à renforcer les liens avec les espaces verts urbains et les systèmes d'eau
- Intégration de solutions fondées sur le patrimoine local (connaissances, traditions, pratiques) pour le développement durable et l'action climatique
- Inclusion des connaissances traditionnelles pour un aménagement sensible à la culture
- Consultation des parties prenantes et des communautés sur les valeurs patrimoniales
- Augmentation des zones piétonnes et des voies cyclables
- Promotion d'une utilisation mixte dans le territoire urbain historique

- Réduction des transports motorisés et des stationnements
- Augmentation des transports en commun
- Initiatives en faveur de l'agriculture locale
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veuillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

5.9 Quel est le pourcentage des dépenses publiques totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation du patrimoine culturel et naturel de la ville ?

• _____

Veuillez fournir des détails / liens. Limite fixée à 1000 caractères

B6. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES ET DES CAPACITÉS

Le développement de divers systèmes de connaissances et la promotion du renforcement des capacités sont essentiels pour favoriser la compréhension de l'approche de la Recommandation de 2011 et sa mise en œuvre. Les connaissances, les compétences et la recherche sur le patrimoine urbain devraient être activement développées et diffusées auprès des communautés cibles, des décideurs, des universitaires et des professionnels. Les technologies numériques devraient être mobilisées au premier chef pour les travaux de documentation et de transmission des valeurs patrimoniales, et les récits, portant notamment sur les connaissances, pratiques, performances et rituels traditionnels, doivent être utilisés pour transmettre, enrichir et améliorer les connaissances locales.

Les outils mis en œuvre pour documenter numériquement le patrimoine urbain, de l'observation de la Terre aux relevés de drones, en passant par les systèmes d'information géographique (SIG), sont essentiels pour surveiller, analyser et partager des connaissances sur le patrimoine urbain. Les jeunes devraient, en tant que bénéficiaires de telles initiatives, en être les cibles privilégiées. L'interprétation du patrimoine urbain est un moyen important de partager et de transmettre les connaissances, et la multiplicité des interprétations devrait être encouragée dans le but de promouvoir le dialogue dans les diverses communautés.

Les questions suivantes portent sur la manière dont les connaissances, les compétences et les capacités liées à l'approche de la Recommandation de 2011 sont promues au niveau national.

6.1 Avez-vous eu accès à des conseils sur la Recommandation de 2011 dans la langue de votre pays ?

- Oui
- Non

Veillez fournir des détails/liens. Limite fixée à 1000 caractères.

6.2 Quels types d'approches de formation et d'éducation sont utilisés pour promouvoir l'approche de la Recommandation de 2011 dans votre ville ou établissement ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- L'utilisation de techniques de construction traditionnelles et de matériaux locaux, le cas échéant, y compris la formation des jeunes, est encouragée
- Une éducation élargie, le renforcement des capacités et la transmission des attributs du patrimoine urbain à l'aide des technologies numériques sont encouragés
- Des cours d'éducation à la conservation urbaine
- L'intégration de l'éducation au patrimoine dans les écoles afin de contribuer à améliorer la compréhension du patrimoine, favoriser la diversité et stimuler le dialogue interculturel

- L'intégration dans les écoles du respect et d'une réflexion sur le patrimoine culturel immatériel dans les communautés locales
- La promotion d'activités de renforcement des capacités impliquant les communautés locales, les décideurs, les professionnels et les gestionnaires

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

6.3 Quels programmes éducatifs sur le patrimoine urbain et la Recommandation de 2011 sont mis à disposition des jeunes ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Cours accrédités
- Diplômes universitaires
- Formation informelle
- Programmes d'échanges internationaux
- Aucune
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

6.4 Des instituts universitaires ou d'autres instituts de recherche ont-ils effectué des recherches sur l'approche ou la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 par rapport à votre ville ou territoire ?

- Oui
- Non

Le cas échéant, veuillez fournir des détails et des liens. Limite fixée à 1000 caractères.

6.5 Parmi les outils numériques suivants, lesquels sont utilisés pour soutenir la mise en œuvre de l'approche de la Recommandation de 2011 ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables au cas de votre ville ou territoire.

- Photographie aérienne
- Contenu audiovisuel
- Relevés de drones
- Observation de la Terre
- Applications interactives
- Photogrammétrie
- Études de la ligne d'horizon (*skyline*)
- Réseaux sociaux
- Outils numériques spatiaux
- Études de volume
- Sites Web
- Autre (veuillez préciser dans la zone de commentaire)

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

6.6 Avez-vous participé à l'une des plates-formes ou activités ci-dessous ?

Veillez sélectionner toutes les réponses applicables.

- Participation à des événements en ligne liés au 10e anniversaire de la Recommandation de 2011 concernant le paysage urbain historique¹
- Adhésion à l'Appel à l'action de l'UNESCO² concernant le paysage urbain historique afin de faire connaître la Recommandation de 2011 pour accélérer une gestion inclusive du patrimoine urbain en s'appuyant sur l'approche du paysage urbain historique (si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez adhérer via ce [lien](#))
- Consultation de la plate-forme « Canopée du patrimoine mondial »³ pour obtenir des orientations ou de l'inspiration pour des activités urbaines durables au niveau local
- Participation aux Dialogues des villes du patrimoine mondial ⁴
- Abonnement aux Cahiers urbains du Programme des villes du patrimoine mondial⁵ (si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez vous abonner via ce [lien](#))
- Présentation de réussites, difficultés ou projets dans les Cahiers urbains du Programme des villes du patrimoine mondial⁶

¹ <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1596/>

² <https://survey.unesco.org/3/index.php?r=survey/index&sid=966989&lang=fr>

³ <https://whc.unesco.org/fr/canopee/>

⁴ <https://whc.unesco.org/fr/evenements/1619/>

⁵ <https://whc.unesco.org/fr/villes/>

⁶ <https://whc.unesco.org/fr/villes/>

Veillez ajouter tout commentaire, lien ou référence appuyant vos réponses :

Merci d'avoir répondu à cette enquête. Veuillez utiliser l'espace ci-dessous pour partager toute information complémentaire sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2011 dans votre pays, ville ou territoire ou joindre toute documentation pertinente :